



## VOTATION POPULAIRE DU 3 MARS 2013

**La Commission fédérale de coordination pour les questions familiales (COFF)- se prononce en faveur de l'article constitutionnel sur la famille (article 115a, al. 2 et 3) visant à mieux concilier la vie professionnelle et familiale**

Conférence de presse du 18 janvier 2013

Thérèse Meyer-Kaelin, présidente COFF

La Suisse vieillit et tout le monde se lamente. Le taux de natalité dans notre pays est bas: environ 1,52 enfant par femme, et il devrait être de 2,1, au minimum pour permettre le renouvellement des générations. La modification de la pyramide des âges en seulement trois générations est parlante. C'est l'immigration qui apporte une partie conséquente de la force au travail.

Cependant, **le désir d'enfant est plus important que le nombre d'enfants qui naissent**. Donc des couples renoncent à avoir un enfant ou un enfant de plus. Cela nous interpelle. Ce renoncement se produit pour plusieurs raisons, raisons financières ou de prise de responsabilité, bien sûr, mais, de façon de plus en plus aiguë, à cause de la difficulté à concilier vie de famille et vie professionnelle.

Si le Parlement, soutenu par le Conseil fédéral, a décidé de modifier la Constitution pour permettre à la Confédération d'encourager, avec les cantons, les mesures permettant de concilier la vie de famille et l'exercice d'une activité lucrative ou une formation, c'est qu'il a reconnu l'importance nationale qu'il y a à agir dans ce domaine.

Le but de l'article constitutionnel n'est pas de préférer un modèle de prise en charge à un autre. Les couples qui choisissent ou décident que l'un des deux parents ou les deux à tours de rôle s'occupent entièrement du ou des enfants méritent toute considération et soutien.

Cependant, la réalité est là : plus de 60% des mamans d'enfants âgés de moins de 2 ans exercent une activité lucrative actuellement. Par la suite, le taux monte à plus de 70%, même s'il s'agit souvent d'un travail à temps partiel, l'engagement est important.

Pour ces parents, quelquefois aussi seuls à élever leur ou leurs enfants, c'est encore un casse-tête de trouver les structures de gardes appropriées convenant aux tous petits et/ou aux enfants en âge de scolarité, même si les grands-parents s'investissent souvent.

Dans de nombreux cas, l'engagement professionnel des parents est une nécessité pour nouer les deux bouts, mais c'est aussi une nécessité pour l'économie du pays. Ces jeunes parents sont la force vive du pays. Retirez ces compétences de l'engagement au travail et le pays ne tourne plus.

En améliorant la conciliation de la vie de famille et de l'exercice d'une activité lucrative, nous favorisons la lutte contre la pauvreté et l'utilisation des compétences, souvent très grandes des uns et des autres et nous permettons un meilleur épanouissement au sein de la famille.

La politique familiale est non seulement une politique de société, c'est devenu une politique économique aussi.

**Sans enfants en suffisance et sans force vive au travail, notre pays n'a pas d'avenir. Avec un oui à la modification de l'article constitutionnel sur la famille, nous travaillons pour le bien des familles mais nous assurons aussi l'avenir de la Suisse.**